

Collecte OMR et collectes sélectives

C11 - Performance de collecte

Définition Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré

PEDMA

la Grenelle
Environnement



Unité : kg/habitant

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison **Par déchets collectés (type de collecte) :** ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)

Exemple **En 2009, en France, la performance de collecte sélective des encombrants est de 12 kg/habitant (pour la même année, le ratio est de 23 kg/habitant desservi).**

Objectif GRENELLE : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant en 5 ans (année de référence : 2008)

OMA = OMR + Verre + Emballages et journaux-magazines

Les OMA comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de déchets de produits alimentaires encore appelés biodéchets (Total France = 42 340 tonnes en 2009).

La performance de collecte des OMA en 2009 est de 373 kg/habitant (contre 391 kg/habitant en 2007).

Mode de calcul Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (**source INSEE** - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées dans SINOE, pour en savoir plus).

Donnée redressée

Le calcul ne considère que les collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

C13 - Destination des déchets collectés par type de traitement

Définition Orientation des déchets vers les filières de prise en charge : valorisation matière - valorisation organique - valorisation énergétique- incinération - stockage ISDND*

PEDMA



*ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

Unité : Tonne (t) et %

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité
- Service

Déclinaison **Par déchets collectés (type de collecte)** : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)
Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)

Exemple **Destination des OMR collectées, en France, en 2009** :

Valorisation matière : 199 531 t soit 1 %

Valorisation organique : 743 406 t soit 4 %

Valorisation énergétique : 10 559 141 t soit 55 %

Incinération : 584 046 t soit 3 %

Stockage ISDND* : 7 015 165 t soit 37 %

Mode de calcul Comptage des tonnages envoyés en valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, incinération et stockage ISDND*.

Donnée redressée Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

Collecte DMA

DMA3 - Performance de collecte des DMA

Définition Quantité moyenne de déchets collectés par habitant, sur la base de la population du territoire considéré

Les DMA* comprennent les OMR* , les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité).

*DMA : déchets ménagers et assimilés

*OMR : ordures ménagères résiduelles

PEDMA



Unité : kg/habitant

Indicateur calculé aux niveaux :

- National
- Régional
- Départemental
- Collectivité

Déclinaison Par déchets collectés : OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets

Exemple En France, en 2009, la performance des DMA collectés est de 588 kg/habitant

Mode de calcul Rapport entre le tonnage collecté et la population municipale du territoire considéré (source INSEE - cf. fiche méthodologique sur les populations de référence utilisées

Donnée redressée dans SINOE, pour en savoir plus).

Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.

Coûts

CT1à6 - Indicateurs Coûts

Définition **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).

Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filières papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues.

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée (TGC dans le cas de la Nouvelle-Calédonie).
Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Montant du financement déchets : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèteries...), hors budget général.